GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

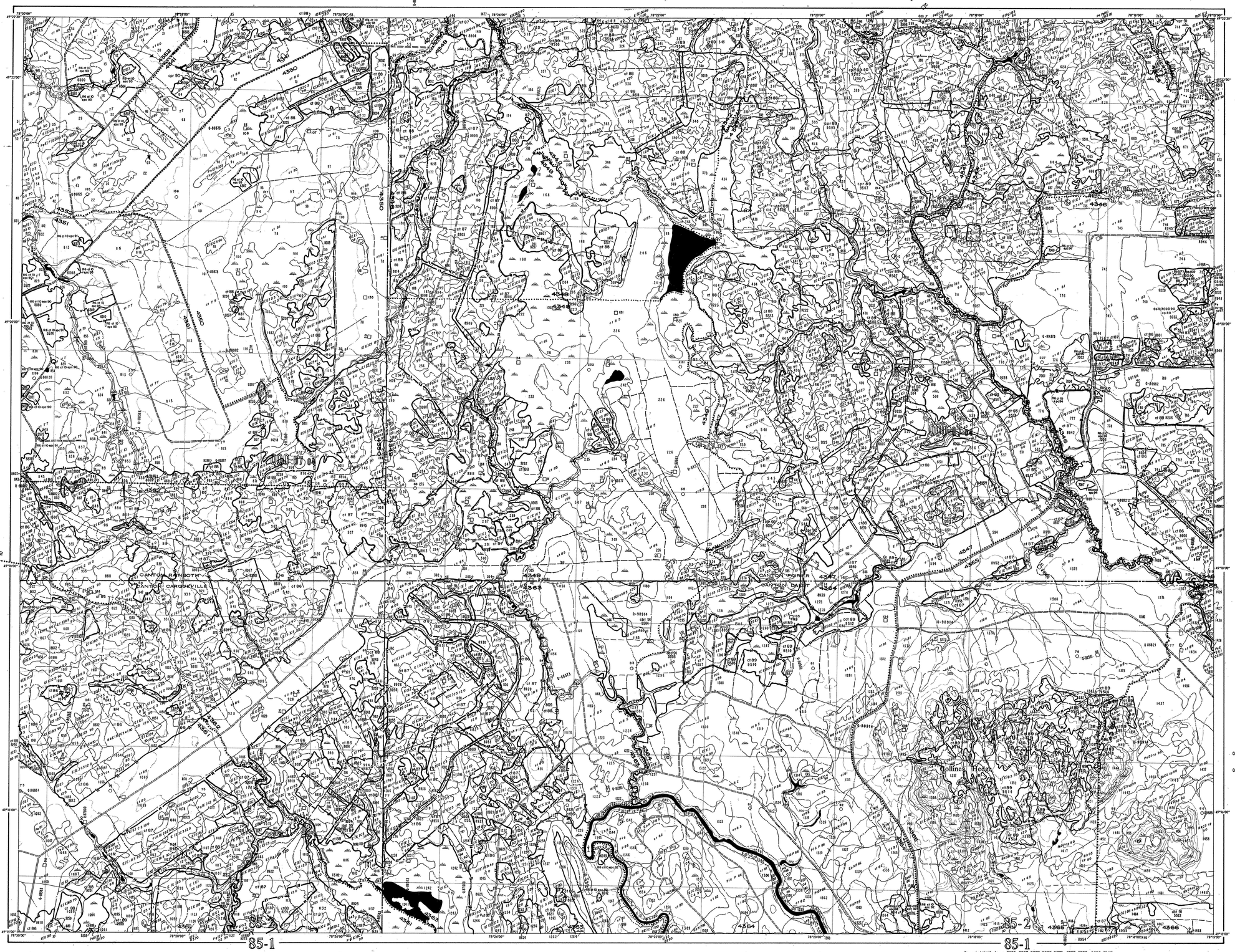

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non-pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
— quaternaire
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite inférieure des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravione
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de porcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... cpr
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe avec réserves de semenciers ..... cps
Coupe progressive d'ensemencement ..... cpe
Coupe à blanc totale ..... cb
Coupe à diamètre limite ..... cdl
Coupe de jardinage et dégagement des tiges d'avenir ..... cj
Coupe de jardinage ..... cj
Brûlage partiel (dirigé ou dû à pylôt) ..... brp
Brûlage total ..... bt
Plantation en enlignement ..... pl
Plantation de boutures ..... pb
Ensemencement ..... ens
Épidémie commerciale ..... épc
Récolte dans les tiges basses (sécheresse) ..... rcd

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbation et sont antérieures à la Mapinée forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — — R (S1)
— — — R (S2)
— — — R (PR)
— — — R (PG)
— — — R (PB)
— — — R (S)
— — — R (Pi)
— — — R (Ps)
— — — R (Pr)
— — — R (Pp)
(plantation) R p

Pessière
— — — (Pessière noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse) E
— — — à thuya (cédre) E (Th)
— — — à mélèze E (Me)
— — — à sapin E (Sa)
— — — à pruche E (Pr)
— — — à pin rouge E (PR)
— — — à pin blanc E (PB)
— — — à pin gris E (PG)
— — — à épinette noire et/ou épinette E
(plantation d'épinette blanche) E (PB p)
(plantation d'épinette de Norvège) E (PG p)
(plantation d'épinette noire) E (PR p)
(pessière d'épinette rouge) E (Pr p)

Sapinière
— — — de sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse S
— — — à thuya (cédre) S (S1)
— — — à pin rouge et/ou épinette rouge S (S2)
— — — à pin blanc et/ou épinette rouge S (PR)
— — — à pin noir S (PG)
— — — à pruche S (Pr)
— — — à mélèze S (Me)
— — — (plantation de sapin baumier) S (Sb p)

Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge (Pb occupant plus de 75% de la portie résineuse) Pb (PR)
— — — — — avec thuya (cédre) Pb (S1)
— — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge Pb (E)
— — — — — avec mélèze Pb (Me)
— — — — — avec sapin Pb (Sa)
— — — — — avec épinette noire et/ou épinette blanche Pb (S)
— — — — (plantation) Pb p

Pinède à pin rouge
— — — — (Pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse) Pr (PR)
— — — — avec thuya (cédre) Pr (S1)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge Pr (E)
— — — — avec mélèze Pr (Me)
— — — — avec pin blanc Pr (PB)
— — — — avec pruche Pr (Pr)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche Pr (S)
— — — — (plantation) Pr p

Pinède à pin gris
— — — — (Pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse) Pg (PG)
— — — — à thuya (cédre) Pg (S1)
— — — — à épinette noire et/ou épinette rouge Pg (E)
— — — — à mélèze Pg (Me)
— — — — à pin blanc et/ou pin rouge Pg (PB)
— — — — à pruche Pg (Pr)
— — — — à sapin et/ou épinette blanche Pg (S)
— — — — (plantation) Pg p

Cédrière
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse) C (S1)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge C (E)
— — — à mélèze C (Me)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge C (PB)
— — — à pin gris C (PG)
— — — à pruche C (Pr)
— — — à sapin et/ou épinette blanche C (S)
— — — (plantation) C (S1) p

Pruchière
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse) Pr
— — — à thuya (cédre) Pr (S1)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge Pr (E)
— — — à mélèze Pr (Me)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge Pr (PB)
— — — à pin gris Pr (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche Pr (S)
— — — (plantation) Pr p

Mélèzaie
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse) Me
— — — à thuya (cédre) Me (S1)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge Me (E)
— — — à pin blanc et/ou rouge Me (PB)
— — — à pin rouge Me (PR)
— — — à pin gris Me (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche Me (S)
— — — (plantation de mélèze européen) Me l p
— — — (plantation de mélèze japonais) Me j p
— — — (plantation de mélèze hybride) Me h p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — avec pin blanc F1 (PB) F1 (PB) F1 (PB)
— — — — — avec pin blanc F1 (PG) F1 (PG) F1 (PG)
— — — — — avec pin rouge F1 (PR) F1 (PR) F1 (PR)
— — — — — avec mélèze F1 (L) F1 (L) F1 (L)
— — — — — avec épinette noire ou rouge F1 (E) F1 (E) F1 (E)
— — — — — avec sapin F1 (S) F1 (S) F1 (S)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin BB (S) BB (S) BB (S)
— — — — — avec épinette noire ou rouge BB (E) BB (E) BB (E)
— — — — — avec pin gris BB (PG) BB (PG) BB (PG)
— — — — — avec pin blanc BB (PB) BB(PB) BB(PB)
— — — — — avec pin rouge BB (PR) BB (PR) BB (PR)
— — — — — avec mélèze BB (L) BB (L) BB (L)
Bouleau à bouleau jaune avec mélèze BJ (L) BJ (L) BJ (L)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc F1 (PB) F1 (PB) F1 (PB)
— — — — avec pin rouge F1 (PR) F1 (PR) F1 (PR)
Peuplierais avec sapin Pe (S) Pe (S) Pe (S)
— — — avec pin gris Pe (PG) Pe (PG) Pe (PG)
— — — avec pin blanc Pe (PB) Pe (PB) Pe (PB)
— — — avec pin rouge Pe (PR) Pe (PR) Pe (PR)
— — — avec mélèze Pe (L) Pe (L) Pe (L)
— — — avec épinette noire ou rouge Pe (E) Pe (E) Pe (E)
Épinette rouge-mélèze Er (L) Er (L) Er (L)
Épinette noire-mélèze Ei (L) Ei (L) Ei (L)
Mélangés à feuillus tolérants
— — — sur station humide MFh (H) MFh (H) MFh (H)

FEUILLUS (groupements)

Peuplier
— — — d'essences intolérantes F
— — — d'essences tolérantes F1
— — — sur station humide Fh
— — — (plantation) Fp
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris BB (H) BB (H) BB (H)
— — — à bouleau jaune BJ (H) BJ (H) BJ (H)
Peuplierais Pe Pe Pe
Épinette rouge Er (H) Er (H) Er (H)
Érablière
— — — à bouleau blanc et/ou bouleau gris Er Bb
— — — à bouleau jaune Er Bj
— — — à peuplier Er Pe
— — — à feuillus d'essences intolérantes Er F
— — — à feuillus d'essences tolérantes Er F1
Plantation d'érablière à sucre Er Sp
— — — de bouleau jaune Pe (Bj) Pe (Bj) Pe (Bj)
— — — de peuplier Pe (Pe) Pe (Pe) Pe (Pe)
— — — de pin sylvestre Pe (Ps) Pe (Ps) Pe (Ps)
— — — de frêne d'amérique Pe (Fa) Pe (Fa) Pe (Fa)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autoroute

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle ..... cp
Coupe partielle en damier ..... cd
Coupe partielle par bande ..... cb
Coupe partielle plus épidémie légère ..... cpe
Chablis partiel ..... chp
Chablis total ..... cht
Brûlis partiel ..... brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche mixtes
⊖ 16 50 % ⊕ 51 & 99 %

ORIGINE

Coupe totale ..... ct
Brûlis ..... br
Chablis total ..... cht
Épidémie sévère ..... ép
Friche ..... fr
Plantation ..... p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
0 (zéro)	0-30 ans
30 +	31-40 ans
40 +	41-50 ans
50 +	51-60 ans
60 +	61-70 ans
70 +	71-80 ans
80 +	81-90 ans
90 +	91-100 ans
100 +	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 +	30-80 +
90-30 +	30-90 +
90-50 +	50-90 +
120-50 +	50-120 +
120-70 +	70-120 +

FORÊT HÉQUIENNE

Pruche à dominance de fruit, tolérants, inaptitude des tiges entre 0 et 90 ans
Jeune (régénération) Autres peuplements : inaptitude des tiges entre 0 et 60 ans
Pruche à dominance de fruit, tolérants, inaptitude des tiges entre plus de 90 ans
Vieilleuse (régénérée) Autres peuplements : inaptitude des tiges entre plus de 60 ans

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2 (2,5m)	3 (5m)	4 (7,5m)	5 (12,5m)	6 (17,5m)
A	90%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	Aucun
Moyenne	31 à 60 %	?
Forte	61 à 90 %	??
Sévère	91 et plus	???

Indication entourée de pente : 5 à 30 %

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1(C) C3 p 50 C 6
— détérioration
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R C5 c 69 E 1
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. - GROUPE BOCHE & TÉE
SIGNATURE : Guy Roberts
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — 85
Unité d'aménagement — 2
Unité de sondage — 3
Mode de tenure ou de gestion — 0
Bloc d'aménagement — 00
Concessionnaire ou autres — 07 04
Bassin hydrographique — 402 05
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 98400
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 4366*
Région écologique — 12 a
Municipalité régionale de comté

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser

Photographie aérienne : 1986
Carte forestière : Année de publication : 1987
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/11/86
Déclinaison magnétique : 14° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-E-10 S.E. S.O.	32-E-9 S.E. S.O.	32-F-12 S.E. S.O.
32-E-7 N.E. S.E. S.O.	32-E-8 N.E. S.E. S.O.	32-F-5 N.E. S.E. S.O.
32-E-2 N.E. S.E. S.O.	32-E-1 N.E. S.E. S.O.	32-F-4 N.E. S.E. S.O.

Comptabilité for. : 8684-8957-9275-9600-5073-5590-6033-6550-7007

À jour : avril 1995

32 E/8 S.O.

2